



# Professionnels de l'immobilier

## PROGRAMME DE FORMATION

### L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE BISANNUEL

#### SECTEUR IMMOBILIER

<b>Durée</b>	8 heures de face à face pédagogique
<b>Objectifs de la formation</b>	A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de : Repérer les obligations en matière de formation professionnelle qui pèsent sur l'employeur de personnels d'immeubles (CCN 10 43)
<b>Public visé et pré requis</b>	Toute personne travaillant dans le secteur immobilier gérant du personnel d'immeuble (gardiens, régisseurs, employés) Pas de pré requis pour suivre ce module.
<b>Nombre de participants</b>	8 participants maximum par session
<b>Lieu</b>	Intra entreprise : Présentiel ou VISIO DISTANCIEL VOIR CONVENTION
<b>Outils, méthodes et supports pédagogiques</b>	Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques. La formation est rythmée par des mises en situation au travers de cas pratiques, de partages d'expériences, d'autodiagnostic, le feedback du groupe. Approche interactive : reformulation des idées principales, échanges oraux, illustrations correspondant à l'actualité, à l'évolution des techniques ou de la réglementation liée au secteur d'activité du stagiaire
<b>Suivi de l'exécution du programme</b>	Feuilles d'émargements, Déroulé pédagogique comprenant le séquençage et les évaluations réalisées, Attestation de stage remis à chaque participant en fin d'action.
<b>Modalités d'appréciation Des résultats</b>	Test de positionnement au démarrage du stage Exercices pratiques et questionnaires d'évaluation des connaissances sur les domaines abordés réunis si nécessaire dans un livret test, établissement d'un plan d'action personnalisé à l'issue du stage
<b>Modalités d'accès et délais</b>	Eligible au financement OPCO EP, si cotisations à jour. STC FORMATION CONSEIL se charge de faire les démarches de demande de financement auprès de l'OPCO des entreprises de proximité. Demande de financement à réaliser 60 jours minimum avant début de l'action de formation.
<b>Coûts pédagogiques catalogue</b>	1200€ / jour en intra. En inter, voir la convention de formation
<b>Financement</b>	Travailleurs indépendants nous consulter (AGEFICE, FIFPL...)



**Programme détaillé de la formation**    **Chapitre 1 : LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LES OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN**

- Réforme de la formation professionnelle
- Caractère obligatoire de l'entretien professionnel
- Objectifs de l'entretien professionnel
- Périodicité de l'entretien professionnel
- L'état des lieux récapitulatif
- Situations dans lesquelles il doit être proposé
- Types d'entretiens en entreprise

**Chapitre 2 : LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

- Contenu de l'entretien
- Formalisme de l'entretien
- Organiser et mener l'entretien professionnel
- S'intéresser à l'individu
- Les comportements et attitudes positives
- Faire passer un entretien à des collègues
- Le compte-rendu et le plan d'action

**Formateur(s)** La formation sera encadrée par Thierry CHAPELOT. 20 années d'expérience en management et commercial, plus particulièrement la maintenance, les ressources humaines et la formation professionnelle appliquées au secteur immobilier. Thierry a plus de 12000 heures d'animation de formation à son actif.

**Contact** STC FORMATION CONSEIL 2 allée des Sarthes 24750 Champcevinel  
☎ 0672430943 ✉ [stephaneclidat@gmail.com](mailto:stephaneclidat@gmail.com)

